

Programme de formation initiale de préparation à l'obtention de l'habilitation pour l'accès à la profession de conducteur de voiture de transport avec chauffeur (VTC)

Objectifs de la formation

- Acquérir les connaissances en droits et obligations en matière de transport public
- Préparer les modules théoriques nécessaires au passage de l'examen de chauffeur
- VTC Assurer une conduite en toute sécurité pour le transport de voyageurs
- Obtenir la carte VTC pour exercer la profession de chauffeur

Public concerné : Toute personne souhaitant accéder au métier de chauffeur VTC

Prérequis

- Être titulaire du permis de conduire catégorie B depuis plus de 3 ans
- Avoir un casier judiciaire vierge

Durée : 42 heures

Modalités pédagogiques : formation en présentiel

Lieu de la formation : 58, avenue Raspail 93170 Bagnolet

Méthodes et moyens pédagogiques

- Pédagogie active et participative
- Supports de cours variés
- Salles de formation équipées et adaptées à la formation professionnelle pour adultes
- Mises en situation, jeux de rôles, études de cas...

Modalités d'évaluation

- Évaluation en amont de la formation afin d'évaluer les connaissances des candidats et identifier leurs besoins et objectifs professionnels
- Évaluations formatives tout au long de la formation afin d'évaluer et mesurer les atteintes des objectifs pédagogiques par les candidats
- Évaluation de fin de parcours afin de valider les compétences acquises et préparer les candidats au passage des examen pour l'obtention de l'habilitation pour l'accès à la profession de chauffeur VTC

Sanction de la formation : Habilitation pour l'accès à la profession de conducteur de voiture de transport avec chauffeur (VTC)

- Enregistrée au Répertoire Spécifique sous le numéro : RS5637
- Date d'échéance de l'enregistrement : 31-12-2026
- Certificateur : MINISTERE DE LA TRANSITION ECOLOGIQUE, DE LA BIODIVERSITE, DE LA FORET, DE LA MER ET DE LA PECHÉ

Déroulé et contenu de la formation

Compétences théoriques (épreuves de tronc commun)

Module 1 : Réglementation du transport public particulier de personnes = 7 heures

- Les textes législatifs et réglementaires s'appliquant au transport de moins de 9 personnes (Transport par VTC, taxis, transports collectifs assurés sous la forme de services occasionnels) en distinguant ceux qui s'appliquent aux voitures de transport avec chauffeur.
- Les divers organismes administratifs, consultatifs et professionnels en transport de personnes et leur rôle. Les conditions d'accès à la profession.
- Les règles relatives à la capacité financière de l'exploitant et les démarches à effectuer auprès du ministère chargé des transports pour la justifier. Les documents relatifs à l'exécution de la prestation de transport au conducteur, au véhicule qui doivent être présentés en cas de contrôle.
- Les agents susceptibles de procéder à des contrôles en entreprise ou sur route et leurs prérogatives Respectives.
- Les sanctions administratives et/ou pénales encourues en cas d'infraction à la réglementation ainsi que les voies et délais de recours.
- Les obligations du conducteur en matière d'assurance, l'identification des assurances obligatoires et les conséquences à ne pas être assuré.
- Les règles relatives à la prise en charge des personnes à mobilité réduite.
- Les dispositions relatives aux intermédiaires, en ce qui concerne la relation avec le conducteur.

Programme de formation initiale de préparation à l'obtention de l'habilitation pour l'accès à la profession de conducteur de voiture de transport avec chauffeur (VTC)

- Les dispositions relatives aux exploitants : les modalités d'inscription au registre des VTC, les Règles relatives à la capacité financière.
- Connaître les comportements constituant des infractions à caractère sexuel et/ ou sexiste (outrage sexiste, agression sexuelle, harcèlement sexuel, viol) ;
- Connaître les discriminations ainsi que les peines encourues ; connaître les acteurs au service de la prévention en matière de violences sexuelles et sexistes et les acteurs au service de la prévention et de la lutte contre les discriminations : identification des acteurs mobilisables, en fonction des situations rencontrées, et, le cas échéant, des bons réflexes à mobiliser. »

Module 2 : Gestion = 9 heures

- Savoir identifier les charges entrant dans le calcul du coût de revient et les classer en charges fixes et charges structure.
- Savoir calculer le coût de revient en formule simple
- Savoir définir la notion de marge et l'utiliser pour calculer le prix de vente.
- Connaitre les différents régimes de déclaration et d'imposition fiscal.
- Connaitre les différentes formes juridiques d'exploitation (EI, EIRL, EURL, SARL, SASU...)
- Connaitre les différentes formalités déclaratives et leurs modes d'exploitation (exploitation directe, location-gérance...)
- Connaitre la composition et le rôle des Chambres des Métiers et de l'Artisanat.
- Connaitre les différents régimes sociaux (régime général, régime social des indépendants) ; comprendre les principes de cotisations et prestations par branche (maladie, vieillesse, chômage...)
- Le devis pour la réalisation d'une prestation et la facturation

Module 3 : Sécurité routière = 7 heures

- Les obligations en matière d'entretien et de visite technique des véhicules
- Le mécanisme du permis à points
- Les règles du code de la route : restrictions de circulation, les limitations de vitesse, utilisation de la ceinture de sécurité
- Les règles d'une conduite rationnelles pour économiser le carburant, réduire le bruit et préserver le matériel et l'environnement.
- Les risques liés à l'alcoolémie, l'usage de stupéfiants, la prise de médicaments, le stress, la fatigue
- Les règles de conduite à tenir en cas d'accident
- Les règles de prudence pour préserver la sécurité
- Les règles de sécurité concernant l'utilisation du téléphone

Module 4 : Capacité d'expression et de compréhension en langue française = 3h30

- Compréhension d'un texte simple ou de documents en lien avec l'activité du Transport.
- Compréhension et expression française
- Savoir accueillir la clientèle, comprendre les demandes des clients, interroger les clients sur leur confort, tenir une conversation neutre et courtoise avec les clients durant le transport, prendre congé des clients
- Culture générale
- Grammaire

Module 5 : Capacité d'expression et compréhension en anglais = 3h30

- Mise à niveau, retour sur les bases et approfondissement.
- Accueillir la clientèle
- Comprendre les demandes des clients
- Demander des renseignements concernant le confort de la clientèle
- Mener une conversation très simple

Compétences spécifiques VTC

Module 6 : Le développement commercial et la gestion propre à l'activité de voiture de transport avec chauffeur = 7 heures

- Les principes généraux du marketing (analyse de marché, ciblage de détermination du prix...) l'offre, compétitivité,
- La valorisation des qualités de la prestation commerciale VTC
- La fidélisation des clients et la prospection pour en obtenir d'autres
- Les actions de communication pour faire connaître son entreprise, notamment par internet et les moyens numériques.
- Le développement d'un réseau de partenaires favorisant l'accès à la clientèle (hôtels, entreprises...).
- Les règles de prudence pour préserver la sécurité
- Les règles de sécurité concernant l'utilisation du téléphone



Programme de formation initiale de préparation à l'obtention de l'habilitation pour l'accès à la profession de conducteur de voiture de transport avec chauffeur (VTC)

Module 7 : Réglementation nationale spécifique de l'activité de voiture de transport avec chauffeur = 7 heures

- Connaitre les dispositions relatives aux exploitants : les modalités d'inscription au registre des VTC, les règles relatives à la capacité financière...
- Connaitre les obligations spécifiques relatives aux véhicules d'exploitation (dimension, puissance, âge...) et connaître leur signalétique.
- Savoir établir les documents relatifs à l'exécution de la prestation de transport qui doivent être présentés en cas de contrôle

Compétences pratiques

Module 8 : Formation pratique = 3 heures

Conduite et sécurité

- Conduite en sécurité et respect du code de la route
- Souplesse de la conduite assurant le confort des passagers
- Prise en charge et dépose des clients et leur bagage.

Relation client

- Présentation générale et attitudes du candidat
- Interactions : accueil, comportement durant le parcours et prise de congé
- État et propreté du véhicule.

Construction du parcours et accompagnement touristique

- Élaboration et suivi du parcours : GPS, demandes des clients, réactivité face aux aléas.
- Informations touristiques : culture générale, pertinence des recommandations

Facturation et paiement

- Établir le prix de la prestation, facturer et procéder à l'encaissement
- Établir un devis en réponse à une commande, préalablement à la réalisation d'une mission
- Établir une facturation.

Modalités et délai d'accès :

- Inscription avant le début des sessions et montée d'un dossier administratif directement dans nos locaux 58 avenue Raspail 93170 Bagnolet
- La formation démarre dans un délai de 15 à 30 jours après inscription à l'une de nos sessions

Accessibilité aux personnes en situation de handicap (PSH) : Les PSH sont invitées à prendre contact avec notre référent handicap afin de les orienter au mieux

Contacts

Gérant et référent handicap : Nassim ZAIDI

Tel : +33 1 48 38 09 78- @ : raspail.formation@gmail.com

NOS CHIFFRES

+85% de réussite aux examens du premier coup

+95% de satisfaction

+95% taux de recommandation